



**L'effet des anti-démarrateurs intégrés aux automobiles  
pour les récidivistes de l'alcool au volant**

*Décembre 2010*

## ***L'effet réel des anti-démarrateurs intégrés aux autos pour empêcher les récidivistes de l'alcool au volant de conduire.***

### **Méthodologie de recherche accélérée**

1. Une recherche sur Pubmed a été effectuée avec le mot clé : « ignition interlock ». Quatre synthèses systématiques sur le sujet ont été trouvées.
2. La toile du web a été scannée en vue d'identifier des documents portant sur l'effet réel des anti-démarrateurs intégrés aux autos. Un document publié en 2001 par l'International Council On Alcohol, Drugs and Traffic Safety (ICADTS) et auquel ont contribué des chercheurs américains, canadiens, suédois, australiens et néo-zélandais a été repéré. Un second rapport a été publié par ce même groupe en 2005.
3. Échange avec Doug Beirness du CCLAT qui est le spécialiste canadien en la matière et à qui la question suivante a été posée : *What is the interlock recidivism rate versus the licence suspensions recidivism rate ?*

## Conclusions

Il faut prendre bonne note que dans la littérature, on rapporte deux types d'effets :

- 1) les effets des interventions primaires et
- 2) les effets des interventions secondaires.

Dans ce document, l'accent a été mis sur les interventions secondaires qui sont celles qui visent les conducteurs les plus à risque, soit ceux dont le permis de conduire a été révoqué pour conduite en état d'ébriété.

Dans l'ensemble, les diverses synthèses révèlent que comparativement à ceux dont le permis de conduire est simplement révoqué, ceux qui ont un anti-démarrreur affichent **entre 40 et 95 % moins de récidivisme** (ICADTS 2001). Par ailleurs, le principal résultat est que les anti-démarrreurs préviennent effectivement la conduite en état d'ébriété **tant et aussi longtemps que ces derniers sont installés dans le véhicule**. Une fois que l'anti-démarrreur est retiré des voitures, les conducteurs affichent des taux de récidivisme comparables, sinon plus élevés que ceux des conducteurs auxquels on a simplement révoqué le droit de conduire. Bref, s'il est clair que les anti-démarrreurs ont un effet sur les chances de récidive, il est tout aussi clair que les anti-démarrreurs n'ont pas d'effets résiduels. À ce propos, Beirness (2001) écrit « *this latter finding has been somewhat disappointing to those who had expectations that the experience with an interlock device would provide a constant reminder of the problems associated with driving after drinking and/or reinforcement of sober driving, thereby creating a change in behaviour that would persist after the interlock was removed* ». Ce qui en théorie semblait plausible n'a pas pu être vérifié en empirie. Étant donné

ce résultat pour le moins surprenant, les spécialistes en sont venu à la conclusion que pour qu'il y ait un effet résiduel, des efforts doivent absolument être consentis afin de modifier le profil de consommation d'alcool des personnes visées par le programme durant la période où l'anti-démarrreur est installé dans la voiture (Bjerre, 2005) car, il ne faut pas l'oublier, la conduite en état d'ébriété est une conséquence d'une consommation problématique d'alcool.

Néanmoins, les auteurs sont dans l'ensemble d'accord à ce que **malgré l'absence d'effets résiduels, l'anti-démarrreur est un outil efficace de prévention**. Les auteurs du rapport de l'ICCADTS (2001) rappellent que « *when adding together the on-interlock and after-interlock DUI rates, **the interlock programs still have a significant net advantage*** » (ICADTS, 2001 :11).

## Tableau récapitulatif des études récentes

\*\*\* (traduction libre d'un document non publié, rédigé par Doug Beirness – correspondance personnelle)

<b>Auteur</b> <b>Année</b> <b>Période de l'étude</b> <b>Design de l'étude</b> <b>Lieu de l'évaluation</b>	<b>Détails de l'étude</b>	<b>Détails du programme Interlock</b> – <b>Administrateur</b> – <b>Critères d'éligibilité</b> – <b>Période d'installation</b> – <b>Taux de participation</b> –	<b>Résultats</b> – <b>Risque relatif du groupe Interlock (IC 95%)</b> – <b>Autres résultats</b>	<b>Période de suivi</b>
Beck 1999 NS Essai contrôlé randomisé Maryland	Intervention : n = 698 Comparaison : n = 689  Groupe de comparaison : Conducteurs éligibles qui ont été randomisés aux termes et restrictions usuelles réservés aux contrevenants ayant commis des délits répétés	DMV Récidivistes qui ont fait une demande de réactivation de licence qui a été acceptée (sur la base de se soumettre à un programme de traitement et des preuves de « guérison ») 12 mois 64% des récidivistes randomisés aux conditions d'éligibilité	<b>Violation au code de la route pour CFA durant la période Interlock</b> <b>Récidiviste : 0.36 (0.21 – 0.63)</b>  <b>Ré-arrestation au cours de l'année suivant la période Interlock</b> <b>Récidiviste : 1.33 (0.72 – 2.46)</b>	24 mois
Voas 2002 (1/1987 – 10/1999) Étude prospective de cohorte avec groupe de contrôle simultané Hancock County, Indiana	1er délit: n = 21 325 Délit répété: n = 9356  Groupe de comparaison : Conducteurs provenant de 6 autres banlieues entourant Indianapolis	La Cour Obligatoire pour les récidivistes propriétaires d'un véhicule (menace de détention à domicile pour les cas de non-conformité) Non spécifié 62% des contrevenants	<b>Taux de récidivisme suivant l'adoption du programme Interlock obligatoire</b> <b>1<sup>er</sup> délit : 0.60 (p=0.04)</b> <b>Récidivistes : 0.78 (p=0.03)</b>	28 mois (1ere délit) 94 mois (récidivistes)

<p>EMT Group 1990 (3/1987 – 1/1990) Étude prospective de cohorte avec groupe de contrôle simultané Californie</p>	<p>Intervention 1er délit : n = 283 Délit répété: n = 293</p> <p>Comparaison 1er délit : n = 270 Délit répété: n = 235</p> <p>Groupe de comparaison jumelé sur la base de sept critères 1) type de condamnation ; 2) date ; 3) genre ; 4) race ; 5) age ; 6) CFA dans le passé ; 7) CAS au moment de l'arrestation.</p>	<p>La Cour À la discrétion de la Cour ; participation obligatoire ~ 50% des condamnations étaient pour une période de 36 mois 775 personnes condamnées à utiliser un anti-démarréur durant la période de l'étude (25% ne les ont pas installés)</p>	<p><b>Re-condamnation durant la période Interlock 1<sup>er</sup> délit : 0.80 (0.42 – 1.53) Récidivistes : 0.53 (0.19 – 1.48)</b></p>	<p>30 mois</p>
<p>Morse 1992 (7/1987 – 12/1990) Étude prospective de cohorte avec groupe de contrôle simultané Hamilton County, Ohio</p>	<p>Intervention : n = 273 Comparaison : n = 273</p> <p>Groupe de comparaison jumelé sur la base de trois critères 1) Classification à l'AUDIT ; 2) nombre d'arrestations pour CFA; 3) nombre d'arrestations pour raisons autres que CFA.</p>	<p>DMV À la discrétion de la Cour pour les contrevenants avec (1) BAC &gt;.20 ; (2) refus de faire un test BAC ; (3) récidivistes. Participation optionnelle 12-30 mois 40,5% des contrevenants éligibles</p>	<p><b>Ré-arrestation durant la période Interlock Ens. Des participants : 0.33 (0.15 – 0.73)</b></p>	<p>30 mois</p>
<p>Jones 1993 (1 an 1988- 1989) Étude prospective de cohorte avec groupe de contrôle simultané Oregon</p>	<p>Intervention : n = 648 Comparaison : n = 1541</p> <p>Groupe de comparaison : conducteurs venant de regagner le droit à une permis de conduire</p>	<p>DMV Optionnel pour les contrevenants qui ont complété 1-3 ans de révocation de licence. 6 mois 18% des contrevenants éligibles</p>	<p><b>Ré-arrestation durant la période Interlock Récidiviste : 0.6 (0.35 – 1.04)</b></p> <p><b>Ré-arrestation au cours de l'année suivant la période Interlock Récidiviste : 0.94 (0.73 – 1.20)</b></p>	<p>Moyenne de 21 mois (6 mois avec l'anti- démarréur installé)</p>

<p>Raub 2003 (7/1991 – 6/2000) Étude avant/après Illinois</p>	<p>Intervention : n = 1560 Comparaison : n = 1384</p> <p>Groupe de comparaison : conducteurs ayant obtenu un permis de conduire assorti d'une clause restrictive au courant des 3 années qui ont précédé la mise en place du programme Interlock</p>	<p>DMV Obligatoire pour les contrevenants qui ont fait une demande pour le programme de conduite responsable (RDP) suivant une période de révocation de la licence de 180 jours 12 mois 1,4% des conducteurs arrêtés pour CFA</p>	<p><b>Ré-arrestation durant la période Interlock</b> <b>Récidiviste : 0.19 (0.12 – 0.30)</b></p> <p><b>Ré-arrestation au cours des 2 années suivant la période Interlock</b> <b>Récidiviste : 0.52 (0.41 – 0.65)</b></p>	<p>36 mois</p>
<p><b>Vézina 2002 (12/1997 – 1/2001)</b> Étude prospective de cohorte avec groupe de contrôle simultané Québec</p>	<p><b>Intervention</b> <b>1er délit : n = 8846</b> <b>Délit répété: n = 1050</b></p> <p><b>Comparaison</b> <b>1er délit : n = 25 559</b> <b>Délit répété: n = 7108</b></p> <p><b>Groupe de comparaison : conducteurs qui n'ont pas participé au programme Interlock</b></p>	<p><b>DMV</b> <b>Optionnel</b> <b>9 mois (1<sup>er</sup> délit) ou</b> <b>18 mois</b> <b>(récidivistes)</b> <b>26% des</b> <b>contrevenants (1<sup>er</sup></b> <b>délit) ; 13% des</b> <b>contrevenants</b> <b>(récidivistes)</b></p>	<p><b>Ré-arrestation durant la période Interlock</b> <b>1<sup>er</sup> délit : 0.20 (0.14 – 0.29)</b> <b>Récidiviste : 0.34 (0.22 – 0.53)</b></p> <p><b>Ré-arrestation au cours de l'année suivant la</b> <b>période Interlock</b> <b>1<sup>er</sup> délit : 1.37 (1.21 – 1.56)</b> <b>Récidiviste : 1.93 (1.02 – 3.66)</b></p> <p><b>Accident de nuit avec 1 véhicule durant la</b> <b>période Interlock</b> <b>1<sup>er</sup> délit : 1.05 (p = .85)</b> <b>Récidiviste : 0.46 (p = .14)</b></p> <p><b>Accidents durant la période Interlock</b> <b>1<sup>er</sup> délit : 3.56 (signif.)</b> <b>Récidiviste : 2.16 (signif)</b></p>	<p>36 mois</p>
<p>Tippetts 1998 (1/1990 – 3/1996) Étude rétroactive de cohorte avec groupe de contrôle simultané West Virginia</p>	<p>Intervention 1er délit : n = 137 Délit répété: n = 10 198</p> <p>Comparaison 1er délit : n = 591 Délit répété: n = 20 062</p> <p>Groupe de comparaison : conducteurs qui n'ont pas participé au programme Interlock</p>	<p>DMV Optionnel (requiert l'inscription à un programme de traitement et ne jamais avoir conduit pendant une révocation de licence) 5 mois (1<sup>er</sup> délit) ou 18 mois (récidivistes) 1,9% des contrevenants</p>	<p><b>Ré-arrestation durant la période Interlock</b> <b>1<sup>er</sup> délit : 0.23 (0.01 – 3.75)</b> <b>Récidiviste : 0.25 (0.14 – 0.43)</b></p> <p><b>Ré-arrestation après la période Interlock</b> <b>1<sup>er</sup> délit : 0.70 (0.32 – 1.53)</b> <b>Récidiviste : 2.06 (1.63 – 2.60)</b></p>	<p>30 mois</p>

<p>Voas 1999 (7/1987 – 9/1996) Étude prospective de cohorte avec groupe de contrôle simultané Alberta</p>	<p>Intervention 1er délit : n = 1982 Délit répété: n = 781</p> <p>Comparaison 1er délit : n = 17 587 Délit répété: n = 10 840</p> <p>Groupe de comparaison : conducteurs qui n'ont pas participé au programme Interlock</p>	<p>Le conseil judiciaire et le bureau des licences Obligatoire (6% d participants) ou optionnel (94% des participants) pour les conducteurs qui ne se sont jamais fait arrêté pendant une révocation de licence. 6 mois (1<sup>er</sup> délit) ou 24 mois (récidivistes) 8,9% des contrevenants éligibles au programme</p>	<p><b>Ré-arrestation durant la période Interlock</b> <b>1<sup>er</sup> délit : 0.05 (0.01 – 0.18)</b> <b>Récidiviste : 0.11 (0.05 – 0.23)</b></p> <p><b>Ré-arrestation après la période Interlock</b> <b>1<sup>er</sup> délit : 0.91 (0.59 – 1.39)</b> <b>Récidiviste : 0.96 (0.69 – 1.32)</b></p>	<p>24 mois post-Interlock</p>
<p>Marine 2000 ; 2001 (9/1996 – 10/2000) Étude prospective de cohorte avec groupe de contrôle simultané Colorado</p>	<p>Intervention : n = 501 Comparaison : n = 584</p> <p>Groupe de comparaison : conducteurs qui n'ont pas participé au programme Interlock</p>	<p>DMV Optionnel pour les récidivistes La période Interlock dure le double du temps d'une révocation de licence &lt;1% des contrevenants</p>	<p><b>Ré-arrestation durant la période Interlock</b> <b>Récidiviste : 0.16 (0.08 – 0.34)</b></p> <p><b>Les taux de Ré-arrestation ont significativement augmenté un fois l'interlock enlevé</b> <b>Récidiviste : 3.61 (1.49 – 3.01)</b></p>	<p>48 mois</p>
<p>Bjerre 2005 (1999 – 8/2004) Étude prospective de cohorte avec groupe de contrôle simultané Suède (3 cantons)</p>	<p>Intervention : n = 171 Comparaison : n = 865</p> <p>Groupe de comparaison : conducteurs jumelés dans les cantons de comparaison.</p>	<p>Non spécifié Optionnel ; traitement pour dépendance à l'alcool requis 2 ans 11% des contrevenants éligibles</p>	<p><b>Taux de Ré-arrestation durant la période Interlock</b> <b>Groupe Interlock: 0%</b> <b>Groupe comparaison: 4.4%</b> <b>Taux de Ré-arrestation après la période Interlock</b> <b>Groupe Interlock: 1,8%</b> <b>Groupe comparaison: 4%</b> <b>Taux d'accident avec blessures durant la période Interlock</b> <b>Groupe Interlock: 0%</b> <b>Groupe comparaison: 0.6 %</b> <b>Taux d'accident avec blessures après la période Interlock</b> <b>Groupe Interlock: 0,9%</b> <b>Groupe comparaison: 0.6 %</b></p>	<p>&gt;60 mois</p>



DeYoung 2005 ; 2004 (1/2000 – 9/2003) Étude prospective de cohorte avec groupe de contrôle simultané Californie	Intervention : n = 4219 Comparaison : n = 865  Groupe de comparaison : conducteurs jumelés sans Interlock	La Cour ou DMV Combinaison obligatoire et optionnelle Variable Non spécifié	<b>Ré-arrestation durant la période Interlock</b> <b>Tous les participants : 0.68 (signif)</b> <b>Récidiviste : 0.59 (signif)</b>  <b>Accident durant la période Interlock</b> <b>Tous les participants : 1.84 (signif)</b> <b>Récidiviste : 2.30 (signif)</b>	45 mois
Roth 2006 (6/1999 – 12/2004) Étude prospective de cohorte avec groupe de contrôle simultané	Intervention : n = 437 Comparaison : n = 12 554  Groupe de comparaison : échantillon aléatoire de conducteurs sans Interlock	La Cour Optionnel Non spécifié Non spécifié	<b>Ré-arrestation durant la période Interlock</b> <b>Récidiviste : 0.35 (signif)</b>  <b>Ré-arrestation après la période Interlock</b> <b>Récidiviste : 0.91 (non signif.)</b>	66 mois
Roth 2007 (1/2003 – 12/2005) Étude prospective de cohorte avec groupe de contrôle simultané	Intervention : n = 1461 Comparaison : n = 17 562  Groupe de comparaison : échantillon de contrevenants de 1er délit sans Interlock	La Cour Obligatoire pour les contrevenants avec un BAC élevé (>0.16) ou ceux impliqués dans un accident avec blessés Moyenne de 197 jours 8.8% des contrevenants avec BAC >0.16.	<b>Ré-arrestation durant la période Interlock</b> <b>1<sup>er</sup> délit : 0.39 (signif)</b>  <b>Ré-arrestation après la période Interlock</b> <b>1<sup>er</sup> délit : 0.82 (non signif.)</b>	36 mois

**Québec.** Quebec implemented an ignition interlock program in December, 1997 as part of a package of legislative reforms which included administrative license suspension, vehicle impoundment for driving while disqualified, and mandatory assessment for repeat DWI offenders. To date, participation in the program has been voluntary and over 20% of eligible offenders have taken advantage of the opportunity to reduce the length of license suspension by

enrolling in the interlock program. Since inception, approximately 24,000 DWI offenders have registered with the interlock program.

Quebec officials attribute the relatively strong participation rate to three factors:

- 1) There is a network of twenty-two installation centres across the province;
- 2) A letter and an information folder are sent to every driver who has been convicted of a drinking and driving offense;
- 3) Coincident with the implementation of the interlock program, vehicle impoundment was introduced for driving while suspended or driving a vehicle without a required interlock device.

Despite the apparent success of the recruitment into the interlock program, changes are currently underway to make participation mandatory for virtually all repeat offenders and many first-time offenders by 2005. The Quebec program has been subject to an ongoing evaluation and reports have been prepared and presented at previous ICADTS meetings (Dussault and Gendreau, 2000; Vézina, 2002).

Selon Doug Beirness, le Québec a su mettre en place un des meilleurs programmes anti-démarrreur au monde. Selon lui, le programme québécois a été évalué selon les règles et les normes scientifiques, mais les résultats de ces évaluation n'ont jamais été publiés (comme le mentionne le texte ci-dessus, les évaluations ont seulement été présentées lors de colloques.)